

Séance du 6 avril 2023

Nombre de délégués

en exercice : 44
présents : 29
votants : 29

Date de convocation :

27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Jean Pierre CANU, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Daniel LEGROS, M. Olivier MATEUF, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christophe MARET, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Magalie WENDLING, M. Didier BELLIERE (2), M. Yves TOSTAIN, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL, Mme ROUSSEL Mathilde, M. Hervé LECLERQ.

Excusés : M. Stéphane FOLLIN, M. Laurent BOUDIN, Mme Josiane CERVEAU, M. Philippe COTE.

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Luc CLAEYSSENS, M. Frédéric LEJEUNE, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Jean Christophe DALLE, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Alexandre TERRIER, Mme PORET Martine, M. Francis TRUPTIL.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut donc valablement délibérer.

DELIBERATION N°2023-11 : RENOUELEMENT DE LA PRIME A LA QUEUE DE RATS

Monsieur le Président souhaite poursuivre l'action engagée sur le piégeage en 2022. Il rappelle que les berges du Dun sont envahies par les rats musqués et depuis l'année dernière par les ragondins. Ces derniers sont classés en tant qu'espèce exotique envahissante. Ils rendent les berges instables en creusant leurs terriers et galeries. Si rien n'est fait, des travaux de stabilisation de berges devront être entrepris pour réparer les dégâts.

Il est donc nécessaire d'agir dans les plus brefs délais afin d'éviter des couts de travaux de stabilisation trop importants.

Le Syndicat a acquis 12 cages à ragondins en 2022 et les a mises à disposition d'un piégeur agréé.

Le Président propose de renouveler cette année une prime identique à celle de 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le prêt des cages aux piégeurs agréés,
- **APPROUVE** la prime de 10 € par queue de rats musqués / ragondins, versée uniquement aux piégeurs agréés,
- **INSCRIT** les sommes correspondantes au Budget Primitif 2023.

Fait à Blosseville, le 6 avril 2023,

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS
VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES
Espace Multi Services
40 rue Charles Lescane
76740 Fontaine le Dun